



# D-NEIGE 4

DENEIGEANT DEVERGLAÇANT DE SECURITE ALIMENTAIRE  
AVEC INDICATEUR D'EPANDAGE, AGENTS ANTI-DERAPANTS ET UREE



## LES AVANTAGES

- À une quadruple action :
  - Développe une réaction exothermique.
  - Inclut un traceur.
  - Contient des agents anti-dérapants.
  - Contient un agent urée.



## LES UTILISATIONS

- ❖ **D-NEIGE 4** est à utiliser par les professionnels pour déneiger, déverglacer (mairies, collectivités, hôtels...).
- ❖ En maintenance hivernale urbaine, en cas de neige ou de verglas, **D-NEIGE 4** est utilisé pour sécuriser les zones piétonnes, les zones à 30 Km/h, les pistes cyclables, les parvis, les sorties et cours d'écoles, les accès piétons d'hôpitaux et pour dégager les accès des maisons et immeubles d'habitation afin d'éviter les risques d'accidents en conformité avec **l'Arrêté Inter-Préfectoral du 27 octobre 1937**.



## MODE D'EMPLOI

- ✓ Épandre **D-NEIGE 4** sur la surface à traiter à l'aide d'une pelle ou d'un matériel d'épandage professionnel.
- ✓ **Répartir D-NEIGE 4** le plus uniformément possible, la partie colorée de **D-NEIGE 4** permet à l'utilisateur de visualiser les endroits déjà traités.
- ✓ **Laisser agir : D-NEIGE 4** s'enfonce rapidement dans la couche de neige et de verglas en la faisant fondre. Quelques minutes suffisent pour obtenir un sol sécurisé.

### Dosage :

En préventif : 30g/m<sup>2</sup>  
En curatif : 30 à 80g/m<sup>2</sup> selon l'épaisseur de la neige ou du verglas

Un essai préalable avant utilisation est recommandé.



## INFORMATIONS TECHNIQUES

### ➤ CARACTERISTIQUES

Aspect : Mélange de particules blanches et colorées  
Densité à 20°C : 0.80 ± 0.5  
Matière réactive : 80 %  
Fonte exothermique : 513 kJ  
Contact alimentaire : Sous condition de rinçage obligatoire  
Température de protection : - 55°C  
Résidus : 20% agent antidérapant minéral

### ➤ Conformité à la Législation

Préparation en conformité au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations relatives à la classification, à l'emballage et à l'étiquetage des préparations dangereuses. Produit en conformité avec l'arrêté du 19 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 8 septembre 1999 pris pour application de l'article 11 du décret 73-138 du 12 février 1973 modifié portant application de la loi du 1<sup>er</sup> Août 1905 sur les fraudes et falsifications en ce qui concerne les procédés et produits utilisés pour le nettoyage des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées, produits et boissons pour l'alimentation de l'homme et des animaux.

### ➤ IMPACT ECOLOGIQUE

Démarche éco-responsable  
Nous revendiquons par éco-responsable

1 Réduire l'impact environnemental : exothermie optimisée limitant la quantité de sel nécessaire à la fonte.

2 Réduire l'impact environnemental : présence d'un traceur visuel coloré d'épandage aidant l'utilisateur à maîtriser les quantités de sels utilisées

**Produit à usage professionnel**

Éliminer les déchets selon la réglementation en vigueur en privilégiant la valorisation ou le recyclage.

Informations  
sécurité



Le 18 07 2016

NOTA :  
Cette documentation est le résultat de nos connaissances et de nos expériences du produit. Elle est donnée à titre indicatif, mais n'engage pas notre responsabilité quant à son application dans chaque cas particulier.  
La Fiche de données de sécurité est disponible sur simple demande.



## LANGUEDOC CHIMIE

ZI la Coupe - BP 40518- 11105 NARBONNE / Tél 04 68 41 70 70  
Fax 04 68 42 40 01 / [www.languedoc-chimie.fr](http://www.languedoc-chimie.fr)

